



***Rapport annuel sur le prix  
et la qualité du Service Public  
de  
L'EAU POTABLE  
Année 2018***

Syndicat Rhône Ventoux

# SOMMAIRE

<b><u>PRÉAMBULE</u></b> .....	3
<b><u>LES CHIFFRES 2018 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</u></b> .....	4
<b><u>I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</u></b> .....	5
<b><u>A. Présentation du Service</u></b> .....	5
1. Territoire desservi .....	5
2. Recensement de la population.....	6
3. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource.....	7
3.1 La production.....	7
3.2 Importation.....	9
4. Nombre d'usagers .....	9
5. Volumes vendus.....	10
5.1 Volumes facturés par commune.....	10
5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés .....	12
5.3 Volumes exportés .....	12
6. Evolution de la consommation.....	12
7. Patrimoine .....	13
<b><u>B. Les indicateurs de performance</u></b> .....	16
<b><u>II- LES INDICATEURS FINANCIERS</u></b> .....	20
<b><u>A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation</u></b> .....	20
1. Présentation générale.....	20
2. Facture type pour 120 m3 consommés .....	22
3. Recettes d'exploitation.....	24
<b><u>B. Financement des investissements</u></b> .....	25
1. Montants financiers des travaux engagés .....	25
2. Recettes d'investissement.....	27
3. Les branchements plomb .....	28
4. Eléments relatifs à la dette .....	28
<b><u>C. Actions de solidarité et de coopération</u></b> .....	29

ANNEXE: Note d'information de l'Agence de l'Eau RMC : Redevances et aides de l'Agence de l'Eau

## PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2019 (articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur les 35 communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

### **DEFINITION :**

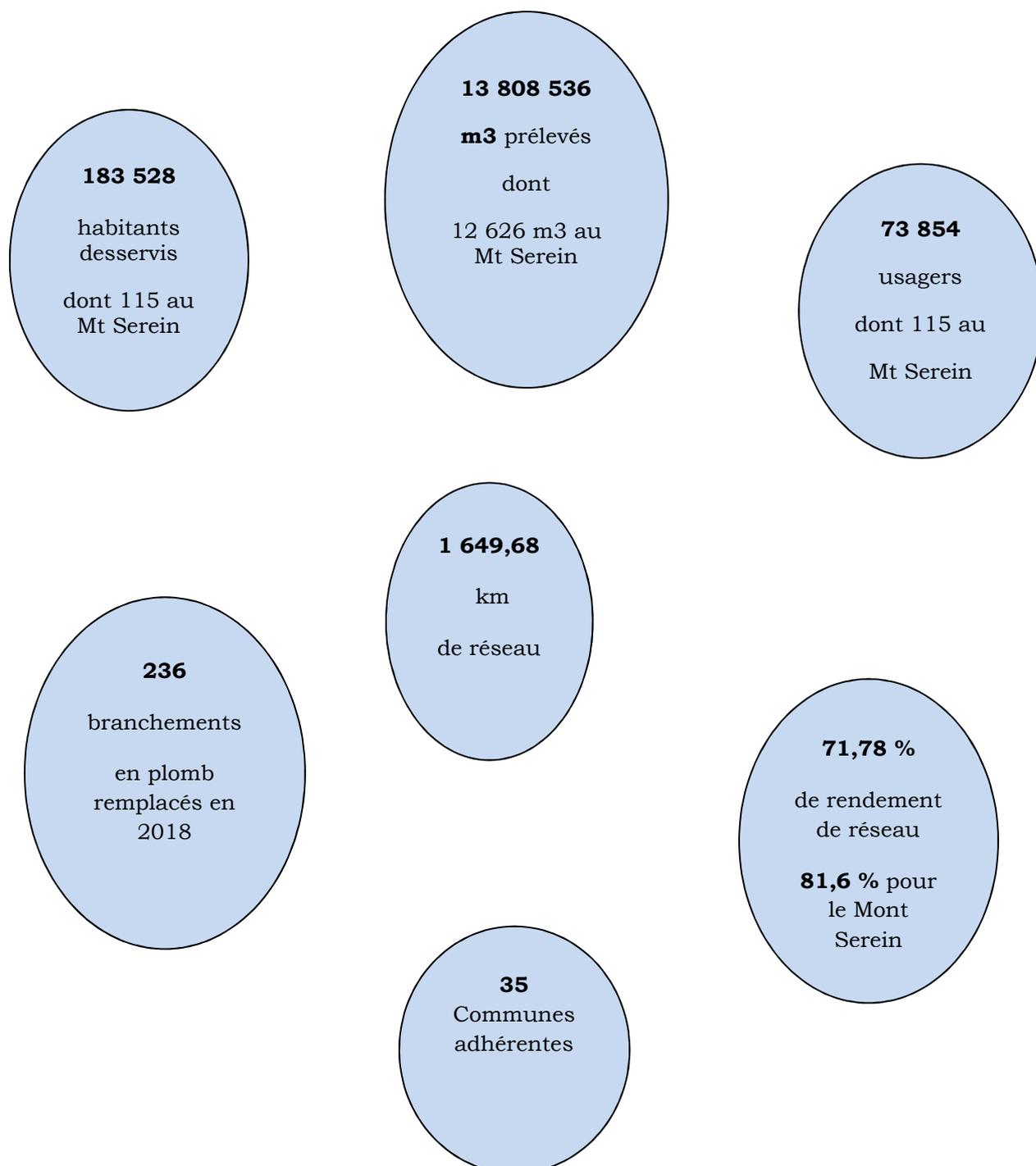
***La Délégation de Service Public ou Affermage :*** les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

***La Régie:*** La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

# LES CHIFFRES 2018 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

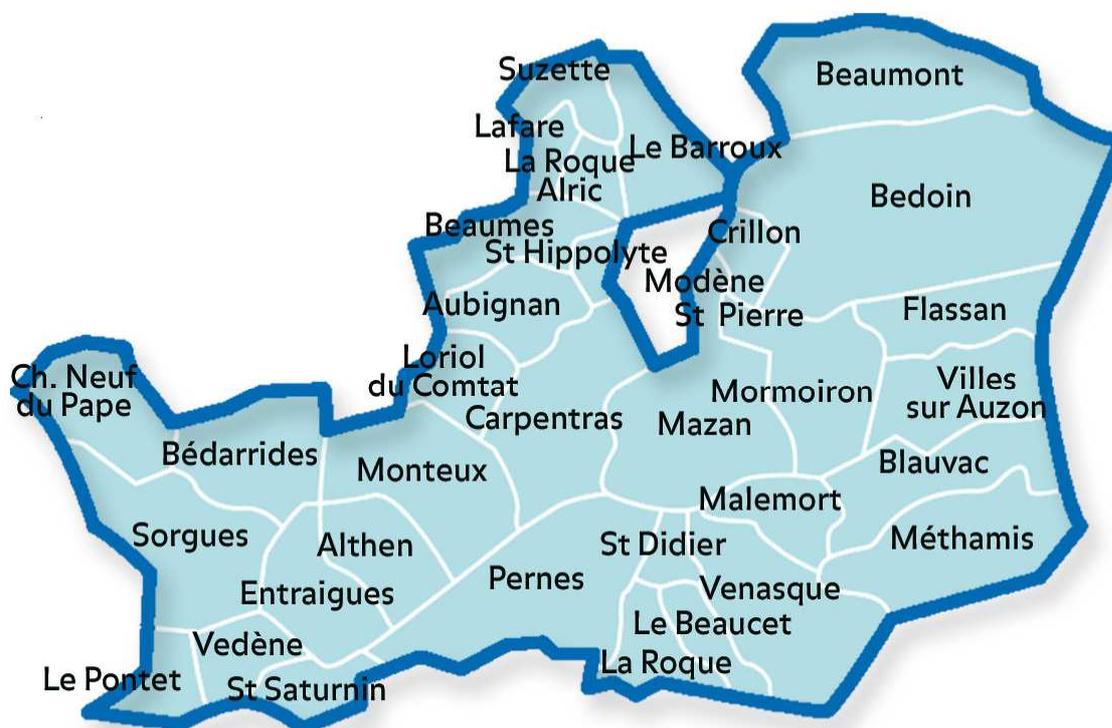


# I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## A. PRESENTATION DU SERVICE

### 1. TERRITOIRE DESSERVI

CARTE DE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES 35 COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX  
AU 31 DECEMBRE 2018



## 2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le tableau ci-dessous récapitule les populations des communes ayant délégué leur compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
ALTHEN LES PALUDS	2 943	LORIOLE DU COMTAT	2 658
AUBIGNAN	6 633	MALEMORT DU COMTAT	2 305
BEAUMES DE VENISE	3 155	MAZAN	6 954
BEAUMONT DU VENTOUX	1 292	METHAMIS	907
BEDARRIDES	5 128	MODENE	624
BEDOIN	9 579	MONTEUX	13 270
BLAUVAC	968	MORMOIRON	2 868
CARPENTRAS	30 903	PERNES LES FONTAINES	11 706
CHATEAUNEUF DU PAPE	2 769	SORGUES	18 962
CRILLON LE BRAVE	1 246	ST DIDIER	2 646
ENTRAIGUES	8 670	ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	310
FLASSAN	864	ST PIERRE DE VASSOLS	742
LA ROQUE ALRIC	229	ST SATURNIN	5 448
LA ROQUE SUR PERNES	903	SUZETTE	293
LAFARE	184	VEDENE	12 387
LE BARROUX	1 400	VENASQUE	2 082
LE BEAUCET	607	VILLES SUR AUZON	2 591
LE PONTET	19 302		
TOTAL		183 528	

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

### 3 NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES SUR CHAQUE RESSOURCE

#### 3.1 La production

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de " Service " et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Montoux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernes-les-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

#### *Les captages (puits et forages)*

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

- ◆ **Rive Gauche du Rhône** : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés et 2 forages isolés.  
Cependant, seuls 6 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.
- ◆ **Rive Droite du Rhône** : - Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et seront traités par l'usine à venir.  
- Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages

Leur régime hydraulique est en "nappe libre", dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- ◆ Grès de Meyras (Aubignan) : 2 forages
- ◆ Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- ◆ Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin) : 3 forages
- ◆ Prato (Pernes les Fontaines): 1 forage
- ◆ Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- ◆ Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages

### Les sources

Leur présence est significative dans les zones « *chahutées* » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe sept sur le périmètre du Syndicat :

- ◆ Sainte Baudille (Le Barroux)
- ◆ Bélézy (Bedoin)
- ◆ Anrès (Lafare)
- ◆ Les Sablons (Mormoiron)
- ◆ Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- ◆ Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- ◆ La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein)

*Indication du volume mis en distribution pour chaque ressource :*

Sites de production	2017 (m3)	2018 (m3)	Évolution 2017/2018 en %
GRES DE MEYRAS	275 957	276 886	0,3%
BASSES PESSADES	865 994	1 172 002	35,3%
GIARDINI	551 881	492 242	-10,8%
LES BLACHES	0	139	0%
BELEZY	22 310	19 886	-10,9%
LES SABLONS	705 613	647 975	-8,2%
SAINTE BAUDILLE	83 177	115 032	38,3%
RAVIN DU RIEU	70 267	76 348	8,7%
LA PRATO	0	0	/
ST BARTHELEMY	464 995	595 902	28,2%
ANRES	14 226	19 576	37,6%
LA JOUVE	11 072 931	10 756 233	-2,9%
BOUT DU MONDE	9 341	27 660	196,1%
SAINTE MARGUERITE	0	0	/
VALLAT DU PLAN	125 787	89 287	-29%
MODENE	0	0	/
LA GILLARDE	13 977	12 626	-9%
<b>Total</b>	<b>14 276 456</b>	<b>14 301 794</b>	<b>0,18%</b>

### 3.2 Importation

945 m3 d'eau potable ont été achetés au Hameau des Crottes à Beaumes de Venise. En effet, un petit nombre d'usagers est desservi par le service d'eau potable du syndicat Rhône Aygues Ouvéze.

### 4 NOMBRE D'USAGERS

Communes	Nombre d'usagers	Evolution 2017/2018 en %
Althen des Paluds	1 264	1%
Aubignan	2 286	2%
Beaumes de Venise	1 356	1%
Beaumont du Ventoux	277	-1%
Bedarrides	2 180	2%
Bedoin	2 185	2%
Blauvac	332	5%
Carpentras	14 490	2%
Châteauneuf du Pape	1 130	0%
Crillon le Brave	356	1%
Entraigues	3 768	0%
Flassan	301	4%
La Roque Alric	75	-1%
La Roque sur Pernes	248	3%
Lafare	80	1%
Le Barroux	453	-1%
Le Beaucet	162	1%
Le Pontet	7 553	0%
Loriol du Comtat	949	0%
Malemort du Comtat	916	2%
Mazan	2 910	3%
Méthamis	285	0%
Modène	215	0%
Monteux	5 329	1%
Mormoiron	1 055	0%
Pernes les Fontaines	4 771	1%
Sorgues	8 615	1%
St Didier	1 149	0%
St Hippolyte le Graveyron	96	0%
St Pierre de Vassols	300	3%
St Saturnin	2 255	2%
Suzette	98	1%
Vedène	5 112	3%
Venasque	512	1%
Villes sur Auzon	791	1%
<b>TOTAL</b>	<b>73 854</b>	<b>1%</b>

La notion d'abonné a évolué pour se rapprocher d'une vision "domaine clientèle". Ce chiffre correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs ne comptera que pour un seul abonné.

*Exemple* : Les mairies qui ne reçoivent qu'une seule facture, ne comptent que pour un seul abonné.

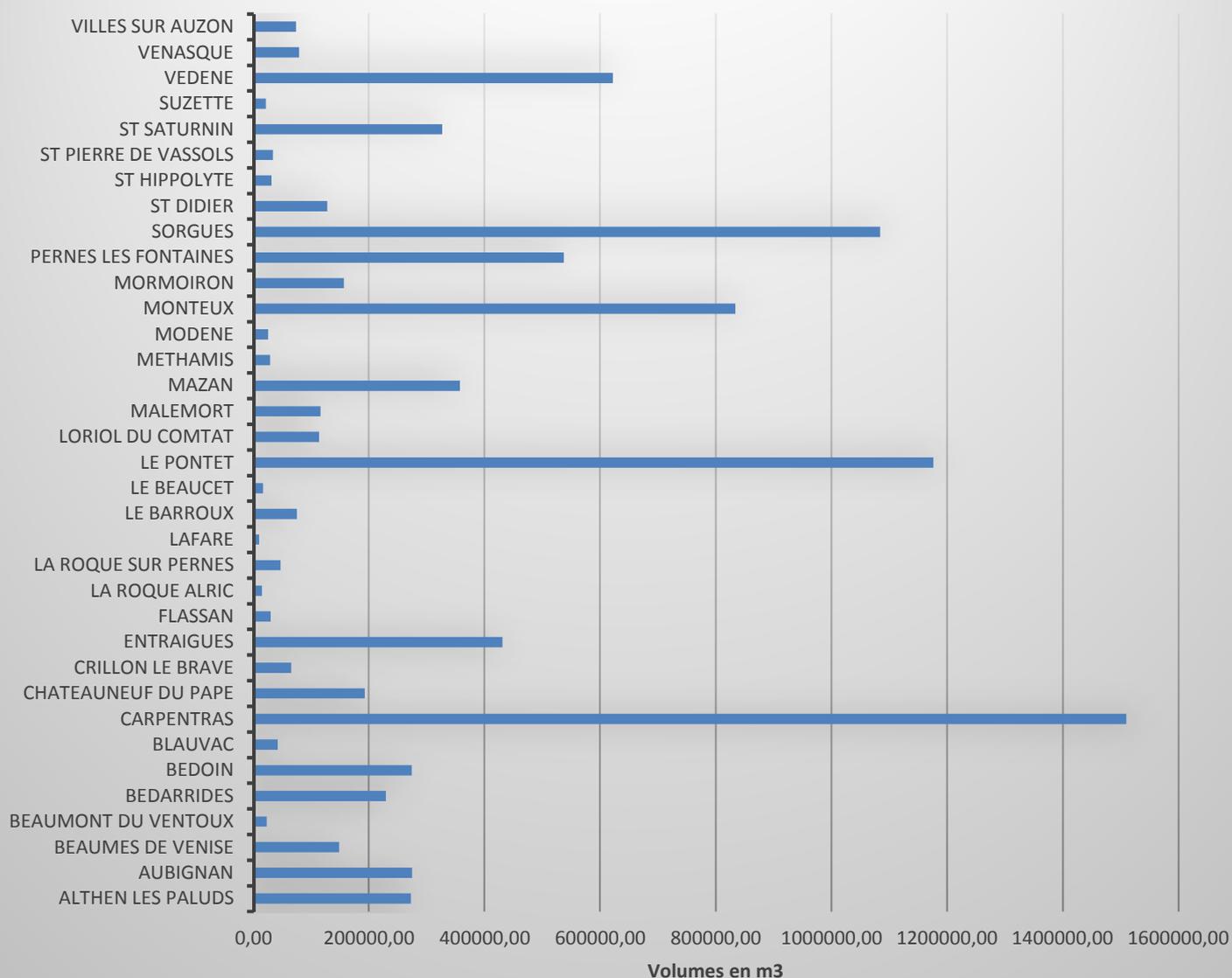
## **5 VOLUMES VENDUS**

### **5.1 Volumes facturés par commune**

COMMUNES	2017 (en m3 proratisé)	2018 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2017/2018 (en %)
ALTHEN LES PALUDS	151 140	272 457	80%
AUBIGNAN	256 413	274 181	7%
BEAUMES DE VENISE	157 789	148 132	-6%
BEAUMONT DU VENTOUX	22 014	22 482	2%
BEDARRIDES	227 461	229 000	1%
BEDOIN	297 311	273 841	-8%
BLAUVAC	48 663	41 880	-14%
CARPENTRAS	1 500 647	1 510 507	1%
CHATEAUNEUF DU PAPE	165 903	192 418	16%
CRILLON LE BRAVE	78 210	65 065	-17%
ENTRAIGUES	487 969	430 537	-12%
FLASSAN	30 074	29 323	-2%
LA ROQUE ALRIC	11 622	14 333	23%
LA ROQUE SUR PERNES	41 281	46 807	13%
LAFARE	8 884	9 572	8%
LE BARROUX	83 498	74 720	-11%
LE BEAUCET	22 095	16 476	-25%
LE PONTET	1 119 026	1 176 199	5%

LORIOU DU COMTAT	107 201	113 300	6%
MALEMORT	116 422	115 816	-1%
MAZAN	293 807	357 024	22%
METHAMIS	31 820	28 496	-10%
MODENE	21 909	25 322	16%
MONTEUX	680 780	833 925	22%
MORMOIRON	147 988	156 361	6%
PERNES LES FONTAINES	598 602	537 037	-10%
SORGUES	1 086 999	1 084 434	0%
ST DIDIER	143 103	127 624	-11%
ST HIPPOLYTE	25 924	30 739	19%
ST PIERRE DE VASSOLS	35 023	33 339	-5%
ST SATURNIN	325 475	326 511	0%
SUZETTE	21 614	21 258	-2%
VEDENE	712 956	621 871	-13%
VENASQUE	87 609	78 976	-10%
VILLES SUR AUZON	73 762	73 439	0%
<b>TOTAL</b>	<b>9 220 993</b>	<b>9 393 402</b>	<b>1%</b>

## REPARTITION DES VOLUMES FACTURES PAR COMMUNE EN 2018 (m3)



### 5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Il n'existe qu'une seule catégorie d'abonnés, à savoir les domestiques et assimilés.

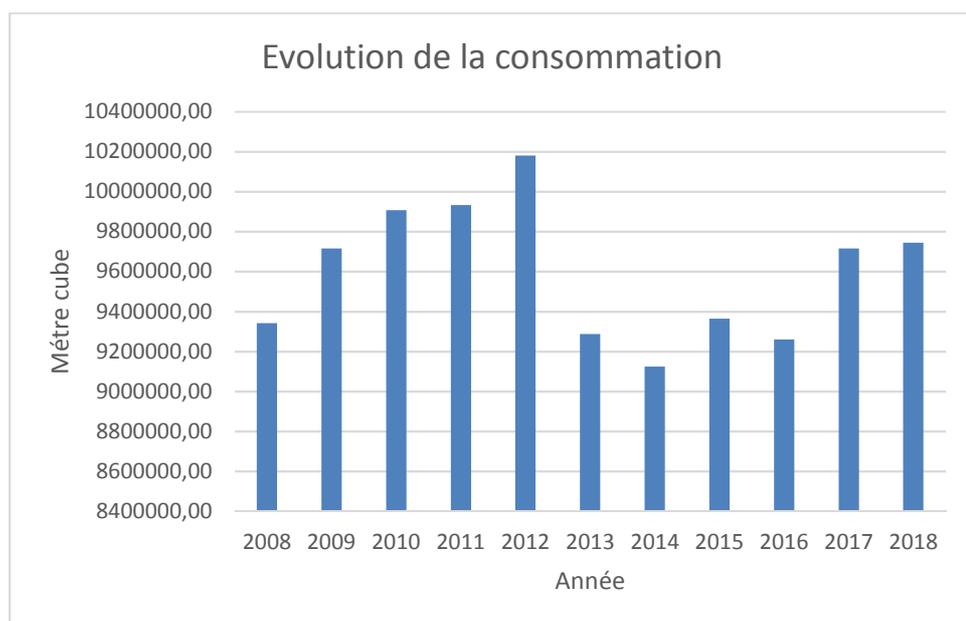
### 5.3 Volumes exportés

3 406 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Morières les Avignon.

## 6. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

En m3		2017	2018
<b>A</b>	Volumes facturés dans l'année	9 220 993	9 393 402
<b>B</b>	Volumes gratuits	0	0
<b>C</b>	Volumes dégrévés	241 175	206 660
<b>D</b>	Volumes fraude constatée	0	0
<b>E</b>	Volumes sans comptage	253 766	144 994
<b>A+B+C+D+E</b>	<b>Volumes consommés</b>	<b>9 715 934</b>	<b>9 745 056</b>

Les volumes sans comptage sont définis de façon contradictoire.



## 7. PATRIMOINE

	2017	2018
Linéaire réseaux (en km)	1 647,09	1 649,20
Nombre d'ouvrages de production	13	14
Nombre de réservoirs	83	83
Capacité de stockage des réservoirs en m <sup>3</sup>	41 822	41 822
Nombre de branchements	72 948	73 854

Le nombre de branchements indiqués est issu d'une comptabilisation clientèle et correspond au nombre de clients actifs au 31 décembre de l'année.

Nombre de branchements par commune

COMMUNES	ACTIFS	EN PLOMB
ALTHEN DES PALUDS	1264	3
AUBIGNAN	2286	21
BEAUMES-DE-VENISE	1356	16
BEAUMONT DU VENTOUX	280	0
BEDARRIDES	2180	0
BEDOIN	2185	35
BLAUVAC	332	0
CARPENTRAS	14492	837
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1130	52
CRILLON-LE-BRAVE	356	1
ENTRAIGUES	3768	247
FLASSAN	301	0
LAROQUE ALRIC	75	0
LA ROQUE-SUR-PERNES	248	0
LAFARE	80	0
LE BARROUX	453	0
LE BEAUCET	162	0
LE PONTET	7553	59
LORIOLE-DU-COMTAT	949	0
MALEMORT	916	14
MAZAN	2910	120
METHAMIS	285	2
MODENE	215	0
MONTEUX	5329	235
MORMOIRON	1055	3
PERNES-LES-FONTAINES	4771	249
SORGUES	8615	183
SAINT DIDIER	1149	6
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	96	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	300	1
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	2255	3
SUZETTE	98	0
VEDENE	5112	57
VENASQUE	512	0
VILLES-SUR-AUZON	791	0
<b>TOTAL</b>	<b>73 857</b>	<b>2 144</b>

Un inventaire du réseau ainsi que des enquêtes sur le terrain ont été réalisés et ont permis de découvrir des branchements en plomb sur les communes de Méthamis, Mormoiron et Saint Pierre de Vassols, ce qui explique l'augmentation du nombre de ces branchements sur ces communes.

La mise à jour s'effectue après l'insertion des données dans le SIG du délégataire.

La réglementation prévoit qu'à compter de fin 2013, la limite de qualité en plomb sera de 10 µg/l. Comme chaque année, un programme de suppression de ces branchements est réalisé.

Des analyses régulières sont réalisées par l'A.R.S. et SUEZ.

En complément, le nombre de plomb restant est calculé à partir des plombs de l'année N-1 décomptés des renouvellements effectués par le délégataire ou le maître d'ouvrage au cours de l'année.

#### Les fuites sur le réseau

<b>BILAN DES RECHERCHES DE FUITES</b>	
<b>Communes</b>	<b>Nombre de fuites détectées</b>
ALTHEN LES PALUDS	1
AUBIGNAN	1
BEAUMES DE VENISE	5
BEAUMONT DU VTX	4
BEDARRIDES	2
BEDOIN	17
BLAUVAC	4
CARPENTRAS	25
CHATEAUNEUF DU PAPE	5
CRILLON LE BRAVE	3
ENTRAIGUES	5
FLASSAN	0
LA ROQUE ALRIC	5
LA ROQUE SUR PERNES	1
LAFARE	3
LE BARROUX	1
LE BEAUCET	0
LE PONTET	15
LORIOLE DU COMTAT	3
MALEMORT DU COMTAT	6
MAZAN	4
METHAMIS	3
MODENE	1
MONTEUX	7
MORMOIRON	4
PERNES LES FONTAINES	17
SORGUES	17
ST DIDIER	2
ST HIPPOLYTE	2
ST PIERRE DE VASSOLS	9
ST SAT. LES AVIGNON	1
SUZETTE	0
VEDENE	5
VENASQUE	1
VILLES SUR AUZON	4
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>

## B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ces indicateurs sont issus du décret 2007-675 du 2 mai 2007.

(\*) producteur de l'information : Police de l'Eau

Intitulé indicateur / Unité		2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité des analyses microbiologiques	%	100 100 Mt Serein	100	100	100	100
Taux de conformité des analyses physico chimique	%	99,17 100 Mt Serein	100	100	98,9	98,9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120	80 72 Mt Serein	80	80 72 Mt Serein	90 72 Mt Serein	90 72 Mt Serein
Rendement du réseau de distribution	%	63,1 66 Mt Serein	63,2 68,8 Mt Serein	66,9 63,2 Mt Serein	69,1 75,25 Mt Serein	71,8 81,26 Mt Serein
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/jour	9,93 2,24 Mt Serein	10,05	8,41 2,61 Mt Serein	7,96 2,01 Mt Serein	6,9 1,61 Mt Serein
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/jour	9,18 1,64 Mt Serein	9,31	7,68 1,93 Mt Serein	7,33 1,45 Mt Serein	6,46 1,04 Mt Serein
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37	0,38	0,41	0,54	0,80
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80	80	80	80
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m <sup>3</sup>	0,0017 0,0047 Mt Serein	0,0042	0,0037	0,0138	0,0157
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	1,33	1,21	1,45	1,56	1,26
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	heure	36	36	36	36	36
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	93	94	89 77,8 Mont Serein	82,5 85,71 Mt Serein	86,4 100 Mt Serein

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,12 0 Mt Serein	1,5	3,86 <sup>(1)</sup>	3,97 2,87 Mt Serein	3,56 1,24 Mt Serein
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	O	O	O	O	O
Taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	11,78 17,54 Mt Serein	7,48	6,34	6,77	7,95 43,5 Mt Serein

(1) L'année 2016 a été marquée par un changement du logiciel clientèle qui peut fausser la donnée.

### Quelques précisions :

- le rendement de réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

Le contrat d'affermage a prévu des engagements du délégataire afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.

Fin 2016, le syndicat a mis en place un plan d'actions visant à atteindre les objectifs réglementaires.

**La tendance d'évolution du rendement de réseau est satisfaisante car nous progressons d'année en année. Ce qu'il est important de noter, c'est bien la tendance, car des phénomènes ponctuels (climat notamment) peuvent parfois influencer les données, indépendamment des nombreux travaux réalisés et actions menées par le service.**

- la qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).

### Statistiques sur la conformité en ressource

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	13	0	0,00%	26	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	17	0	0,00%	5 066	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	18	0	0,00%	71	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	262	1	0,40%	1 575	1	0,10%

### Statistiques sur la conformité en production

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	72	0	0,00%	376	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	73	1	1,40%	5 695	1	0,10%
Surveillance	Microbiologique	17	0	0,00%	68	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	67	4	6,00%	996	4	0,40%

### Statistiques sur la conformité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	261	0	0,00%	1 346	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	261	0	0,00%	3 291	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Surveillance	Microbiologique	147	0	0,00%	442	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	161	0	0,00%	801	0	0,00%

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	333	0	100%
Physico-chimique	89	1	98,9%

## BILAN GENERAL

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 98,9% sur les paramètres physico-chimiques. Il s'agit d'un dépassement mesuré sur le DEDIA (dérivé pesticides) en production sur la station de Basses Pessades à BEDOIN (problématique connue et faisant l'objet d'un suivi).

- La mise en place de périmètre de protection pour un contrôle à la source

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

## **II- LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION**

#### **1. PRESENTATION GENERALE**

L'exploitation du service ayant été déléguée à un délégataire, la tarification de la vente d'eau potable se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part de SUEZ délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et à SUEZ comportent une prime fixe semestrielle calculée suivant le type et le calibre des compteurs et correspondant à l'abonnement au service (entretien du branchement, location du compteur, maintien du service de distribution) ainsi qu'une prime variable au m<sup>3</sup> proportionnelle au volume d'eau consommé.

#### **↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux**

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage. Les tarifs applicables au 31 décembre 2017 sont régis par la délibération 29 juin 2017, à savoir :

- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre inférieur à 60 mm : 25,00 € HT / an
- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre supérieur à 60 mm : 62,50 € HT / an
- Prime proportionnelle jusqu'à 1000 m<sup>3</sup> d'eau consommés par an : 0,541 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

#### **↳ La part de SUEZ**

Les conditions techniques et financières du service de distribution sont définies dans le cadre du contrat de délégation. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant voté en comité syndical.

#### **↳ La part des organismes publics**

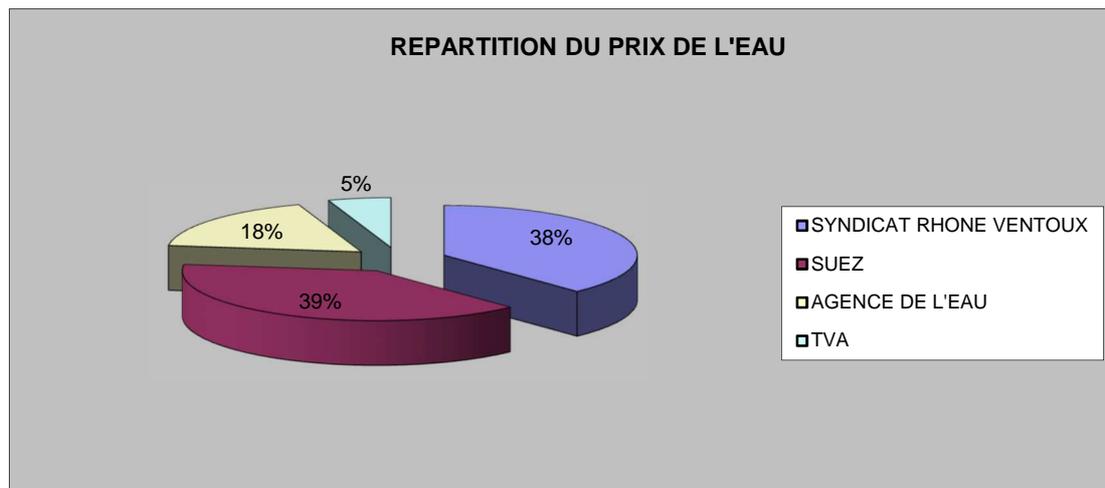
Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2018		
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA
0,29	0,08	5,5%

**DEFINITION :**

**Redevance lutte contre la pollution :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

**Redevance préservation des ressources en eau :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.



## ↳ Les frais d'accès au service et autres prestations facturées aux abonnés au 31/12/2018

Ces tarifs sont prévus aux conditions particulières du règlement du service de l'eau potable et font l'objet d'une indexation suivant une formule d'actualisation fixée à l'article 33 du contrat de délégation.

Prestations	Base contrat	Coef. Actualisation	Tarif HT actualisé
Accès au service sans déplacement	47,08 €	1,0630	50,05 €
Accès au service avec déplacement	65,12 €	1,0630	69,22 €
Frais de Résiliation	50,00 €	1,0630	53,16 €
Duplicata de facture	6,00 €	1,0630	6,38 €
Frais de relève	54,11 €	1,0630	57,52 €
Frais de déplacement	54,11 €	1,0630	57,52 €
Frais de recouvrement pour client pro et collectivité	40,00 €	1,0630	42,52 €
Pénalité pour occupant abs malgré confirmation de rdv	40,00 €	1,0630	42,52 €
Pénalité pour occupant abs malgré confirmation de rdv pris à la demande du client en dehors des heures ouvrés	50,00 €	1,0630	53,16 €
Pénalité journalière pour vol d'eau compteur 15	12,00 €	1,0630	12,76 €
Pénalité journalière pour vol d'eau compteur sup à 15	30,00 €	1,0630	31,90 €
Pénalité journalière non mise en conformité installations privées	12,00 €	1,0630	12,76 €
Pénalité journalière refus d'accès au compteur 15mm	12,00 €	1,0630	12,76 €
Pénalité journalière refus d'accès au compteur sup à 15mm	30,00 €	1,0630	31,90 €
Pénalité manœuvre sur branchement / compteur/ rupture scellés	100,00 €	1,0630	106,30 €
Pénalités utilisation de l'eau hors contrat	200,00 €	1,0630	212,60 €
Pénalité pour résiliation aux torts du client	30,00 €	1,0630	31,90 €
Pénalité de retard de paiement	25,00 €	1,0630	26,58 €

## 2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

**TARIFS EAU**  
**FACTURE 120m3**  
**EVOLUTION 2018/2019**  
(01/01/2018 au 01/01/2019)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

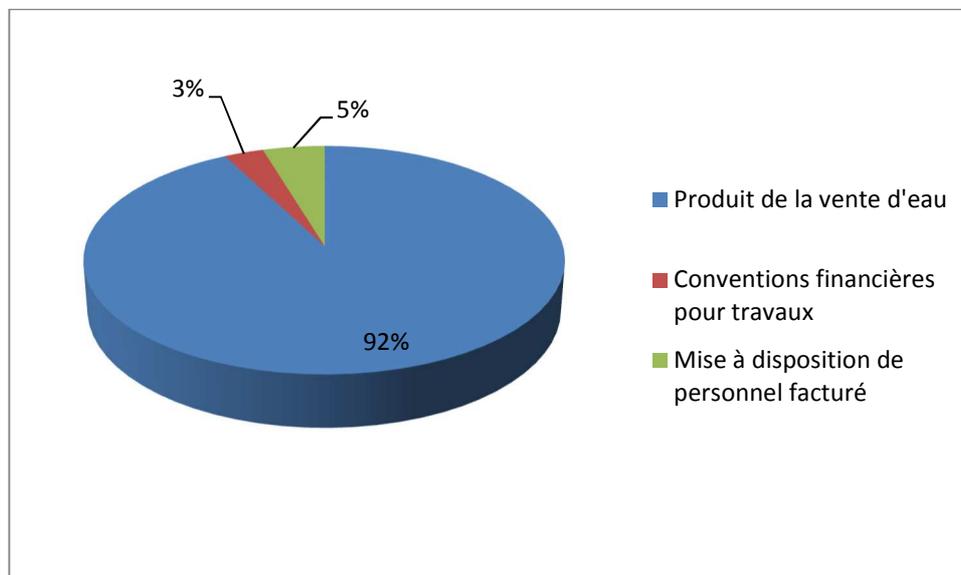
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	M3	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2019	Montant 2018	Montant 2019	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		10,31	10,56	20,62	21,12	2,42%
Consommation	120	0,5841	0,5982	70,09	71,78	2,41%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,54	0,541	64,92	64,92	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0800	0,0600	9,60	7,20	-25,00%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2900	0,2700	34,80	32,40	-6,90%
Sous-total eau hors TVA en €uros				225,03	222,42	-1,16%
TVA à 5,5 %				12,38	12,23	-1,16%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				237,41	234,66	-1,16%
Soit le m3 TTC en €uros				1,9784	1,9555	-1,16%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120m3</b>				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				21,12	71,78	
Part de la Collectivité				25,00	64,92	
TOTAL HT du prix du service				46,12	136,70	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						25,23%

Délibération du 29 juin 2017

### 3. RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2018 à 7.552.511,51 €.

#### **REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION :**



#### ↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 6.750.994,21 € (dont la vente d'eau à Morières-Lès-Avignon).

#### Les montants dégrévés

DEGREVEMENTS			
	2016	2017	2018
Nombre de demandes reçues	549	598	610
Nombre de demandes rejetées	235	186	231
Nombre de dégrèvements accordés	314	598	380
Montants dégrévés Syndicat (€)	72 105	131 052,80	223 798,31
Volumes dégrévés (m3)	131 086	239 641	415 310*

\*Concernant les volumes dégrévés, 208 610 m3 sont des volumes dégrévés des années antérieures à 2018. En 2018, nous avons dégrévé 50% de m3 (environ) qui ont été facturés avant le 01/01/2018. C'est une précision qui permet de noter qu'il y a toujours un décalage entre le moment de la demande et son traitement comptable effectif.

#### ↳ Les conventions financières de participation aux travaux :

Les recettes perçues dans le cadre des conventions financières signées pour la réalisation d'extension de réseaux (particuliers, aménageurs publics et privés) se sont élevées à 217.274,21 €.

### **↳ Les autres recettes d'exploitation :**

Elles ont représenté un montant total de 109.425,00 € dont :

Les subventions d'exploitations pour : 86.542,46 €,

Les autres recettes d'exploitation pour 15.356,95 € (comprenant notamment les loyers issus des divers baux et les indemnités d'assurance),

Les produits exceptionnels pour 7.525,59 € (cession d'éléments d'actif, mandats annulés sur exercices antérieurs).

### **↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation**

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 132.852,33 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

### **↳ Atténuation de charges de personnel :**

Remboursement assurance de personnel pour 1.141,83 €.

### **↳ Mise à disposition de personnel facturé :**

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des salaires des agents selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 340.823,93 €.

## **B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES**

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 8.401.970,87 € TTC et concernent notamment (supérieur à 50.000,00 €) :

- BEDOIN – Les Bruns, Saint Estève – Réhabilitation du réseau d'eau potable : 183.734,10 €
- SORGUES – ILE DE LA MOTTE – MORMOIRON, Réhabilitation des puits : 246.808,20 €
- SORGUES – Usine Helen Adam – Réhabilitation des Voiries : 176.760,00 €
- MONTEUX – Avenue E Grangier - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 761.598,76 €
- PERNES – Avenue de la Croix Couverte – Réhabilitation du réseau d'eau potable : 55.827,35 €
- SORGUES – Traversée de l'Ouvèze – 62.169,60 €
- SORGUES – Réorganisation électrique de la station de démanganisation : 58.730,40 €
- VEDENE – Conduite et alimentation du réservoir – 148.459,86 €
- VEDENE – Réservoir de la Chapelle – Construction : 699.894,52 €
- VILLES RD942 RD14 - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 777.821,14 €
- TERRITOIRE DU SYNDICAT :
  - ↳ Génie civil des réservoirs : 56.826,86 €
  - ↳ Siège du syndicat : 110.150,24 €
  - ↳ Espaces verts : 53.680,80 €

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 521.673,90 € et concernent notamment :

AUBIGNAN	CHEMIN DES MEYRAS - EXTENSION	49 090,43 €
BEAUMONT DU VENTOUX	ROUTE DES VALETTES - RD 153 - EXTENSION	83 129,52 €
CARPENTRAS	CHEMIN DE LA LEGUE - CONVENTION - DEPLACEMENT	2 902,70 €
LAFARE	LES SARRIERES - DEPLACEMENT	20 615,95 €
LAFARE	MAILLAGE "LAFARE/BEAUMES DE VENISE/ANRES"	3 013,34 €
MAZAN	AVENUE DES AMANDIERS - REHABILITATION	7 665,37 €
MAZAN	ZAC DU PIOL - CONVENTION - EXTENSION	6 335,04 €
MAZAN	CHEMIN DES MALAUQUES - EXTENSION	5 680,80 €
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE CROIX DE BOET - REPRISE DE BRANCHEMENTS	7 795,82 €
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE CROIX DE BOET - CONVENTION - EXTENSION	12 704,22 €
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE CROIX DE BOET - PHASE 2	9 907,48 €
PERNES LES FONTAINES	IMPASSE DES COCCINELLES - CONVENTION - EXTENSION	3 323,24 €
PERNES LES FONTAINES	IMPASSE IGOLEN - CONVENTION - EXTENSION	11 831,20 €
LE PONTET	ALLEE DES PLATANES - CONVENTION - EXTENSION	9 707,18 €
LA ROQUE SUR PERNES	RUE DU CHÂTEAU - REHABILITATION	18 988,53 €
SORGUES	CHEMIN DU BOIS MARRON - CONVENTION - EXTENSION	20 451,70 €
SORGUES	CHEMIN DES DAULANDS - CONVENTION - EXTENSION	66 167,57 €
SORGUES	RUE DUCRES - CONVENTION - EXTENSION	42 259,83 €
SORGUES	RUE DUCRES - EXTENSION	98 297,79 €
VEDENE	AVENUE VIDIER - CONVENTION - EXTENSION	41 806,19 €

\*A noter que les extensions du réseau d'eau potable ont été financées par les demandeurs.

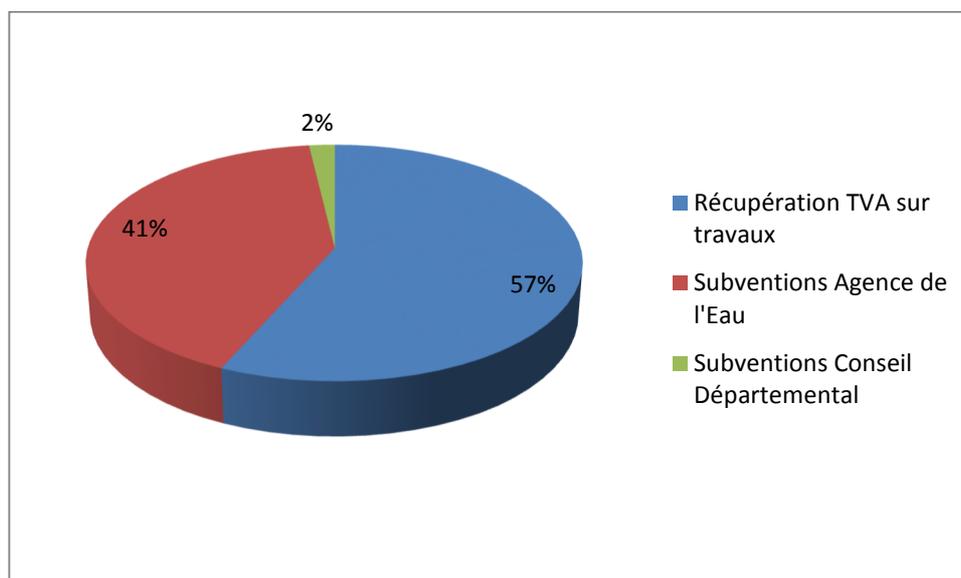
Les opérations relatives au marché à bons de commande – Programme de renouvellement de canalisations d’eau potable en vue de l’amélioration du rendement de réseau et suppression des branchements plombs ont représenté 2.803.386,90 € et concernent notamment :

ALTHEN DES PALUDS	ROUTE DE LA PREVOTE	190 174,12 €
ALTHEN DES PALUDS	RUES ANDRIEN BONO ET SAINT JULES	71 041,93 €
LE BARROUX	ANCIEN CHEMIN DE LA ROQUE ALRIC	294 724,35 €
CARPENTRAS	PONT DU GAZ	33 903,34 €
CARPENTRAS	AVENUE PIERRE SEMARD	106 699,72 €
CARPENTRAS	CHEMIN SAINT ANDRE	7 644,56 €
CARPENTRAS	ROUTE DE BEDOIN	1 624,61 €
CARPENTRAS	AVENUE DU PARC	10 158,16 €
CRILLON LE BRAVE	CHEMIN DE LA CROIX DU COQ ET DE MORMOIRON	3 880,73 €
ENTRAIGUES	VALOBRE	68 836,86 €
METHAMIS	CHEMIN DE BEL AIR	306 774,51 €
MORMOIRON	CHEMIN DES ARNAUDS	418 256,76 €
LE PONTET	CROIX VERTE	2 131,58 €
SAINT DIDIER	CHEMIN NEUF	166 116,08 €
SAINT DIDIER	CHEMIN DE LA SERIGNANE	382 227,05 €
SAINT SATURNIN	ROUTE D'AVIGNON	158 982,51 €
SORGUES	ROUTE DE VEDENE	30 622,12 €
SUZETTE	CHEMIN DE GIGONDAS	53 465,08 €
VEDENE	RD 942	162 155,22 €
VEDENE	AVENUE VIDIER	201 954,48 €
VILLES SUR AUZON	QUARTIER DE L'EAU FROIDE	25 215,25 €

## **2. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d’investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l’année 2018 à 7.294.762,07 €.

### **REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**



## ↳ LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant des subventions et participations affectées à des travaux ou acquisitions s'est porté en 2018 à 516.039,97 € attribuées à hauteur de :

- 22.420,47 € par le Conseil Départemental
- 493.619,50 par l'Agence de l'eau

Par délibération du 21 septembre 2018, le Conseil Départemental a adopté de nouveaux critères d'exigibilité. Le syndicat ne peut plus répondre aux subventions départementales qui sont dorénavant réservées aux communes de moins de 5.000 habitants n'ayant pas transféré sa compétence.

## ↳ LA TVA RECUPEREE SUR LES TRAVAUX REALISES

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 674.699,64 €

## ↳ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au titre de l'exercice 2018, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 1.909.949,16 €.

## ↳ AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations : 3.451.582,47 €  
Opérations pour ordre : 742.490,83 €

### 3. LES BRANCHEMENTS PLOMB

Branchements supprimés ou modifiés en 2018		Restant à supprimer ou modifier au 1er janvier 2019	
Nombre	%	Nombre	%
236	11 %	2 144	2,90 %

### 4. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2018 : 10.416.704,86 €

- ◆ Annuités acquittées en 2018 : 2.031.880,48 €  
dont :
  - ↳ Capital : 1.530.330,65 €
  - ↳ Intérêts : 501.549,83 €
- ◆ Durée d'extinction de la dette : 1,80 an

## **C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION**

### **OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Au cours de l'année 2018, aucune nouvelle action n'a été menée par le Syndicat Rhône Ventoux dans le domaine de l'eau potable.

Le programme hydraulique Plein Sud Phase 2 sur la commune rurale d'Itampolo à Madagascar a pris fin.

# ANNEXE

## NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AIDES



000000

*Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux*

595, chemin de l'hippodrome  
CS 10022

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél. : 04.90.60.81.81

Fax : 04.90.63.52.95

Courriel : [contact@rhone-ventoux.fr](mailto:contact@rhone-ventoux.fr)